

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF SUR ISERE DU 25 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, et le vingt cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 17 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PATOILLARD, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23

Présents : PATOILLARD Philippe, VACHER Claude, LONGUEVILLE Dominique, LÉBOUCHARD-NEEL Christelle, CHATRENET Pierre, BADIN Nicole, GIRON Daniel, CHAPPELLE Christine, DESROCHE Christian, PERRIN-ROLIN Véronique, POMARET Nathalie, GENDRE Patricia, ROBIN Laurence, TROULLIER Philippe, REDON Jean-Marc, LAUNEY Emilie, ASTIER Mélanie, DOELSCH Christine, ROCH Gérard, PERRET Jean-Paul, VASSY Frédéric, COMBET Marie-Pierre, PUZIN Carole.

Pouvoirs : Xavier JUNILLON a donné pouvoir à Mélanie ASTIER
Yves BRENIER a donné pouvoir à Philippe TROULLIER
Robert COMTE a donné pouvoir à Jean-Marc REDON
Jean-Marc ROBIN a donné pouvoir à Emilie LAUNEY

Date de la convocation : 17 septembre 2009

DEBAT PUBLIC

Affichage de l'ordre du jour et de la date du conseil municipal

Le dernier n'était pas affiché, celui-ci non plus. La communication sur le site Internet pourrait aussi être utile.

Réponse de Philippe PATOILLARD : c'est une erreur, ceci devrait être porté à la connaissance du public à chaque fois.

Passage de la fibre optique quartier Beauregard :

Les habitants pourront-ils se raccorder ? Daniel GIRON indique qu'il ne possède pas pour l'instant d'éléments de réponse.

Ambroisie :

Y a-t-il une amélioration ? Que peut-on faire pour les champs de tournesol ? Pourrait-on demander aux entrepreneurs de traiter ?

Pierre CHATRENET indique que les bords des routes sont entretenus par la commune. Des courriers sont adressés aux particuliers et dans la majorité des cas, ces lettres sont efficaces. La culture du tournesol est un problème si le désherbage n'a pu être réalisé efficacement au semis tant que le tournesol n'est pas récolté.

Jean-Marc Redon propose de semer de la luzerne au bord des routes. En effet, la luzerne étouffe l'ambroisie. En revanche, cela demande de retourner le sol sans endommager le bitume. Daniel GIRON précise que la Communauté de Commune se préoccupe du problème.

Impôts : Suppression de l'exonération sur la taxe foncière

(cf. Compte rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2009)

Pylônes : la commune perçoit-elle une taxe ?

La commune perçoit effectivement une taxe, de l'ordre de 130 000 €

Le lotissement Le Bosquet

Les habitants souhaiteraient être raccordés au gaz naturel et abandonner Primagaz.

La municipalité peut-elle intervenir ?

Claude VACHER précise qu'un contrat a été conclu pour plusieurs années, contrat dans lequel la commune n'est pas partie et ne peut donc pas intervenir. Une rencontre aura lieu avec GRDF le 7 octobre, la commune soutient la demande des habitants du Bosquet. Primagaz souhaite conserver ses clients et honorer les contrats en cours.

RD 196 :

Les travaux ont commencé. Les riverains souhaitent une sécurisation au niveau du carrefour, en particulier pour les enfants qui prennent le car. Nous l'étudierons avec les habitants à l'occasion de la réunion de quartier le lundi 28 septembre 2009.

QUORUM

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales est remplie.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner LAUNEY Emilie pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Désigne LAUNEY Emilie pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le compte rendu de la séance du 24 juillet 2009

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Comité des fêtes – Subvention exceptionnelle.
- Acquisition de terrain lieu dit Santanay – Parcelle YK 472.
- Station de relevage - Poursuite de la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve l'adjonction à l'ordre du jour des points ci-dessus.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Droit de préemption urbain : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a exercé le droit de préemption sur la parcelle A248 située dans le village, dans l'emprise du futur espace public.

Un arrêté portant acquisition d'un bien par voie de préemption sera pris.

2009/108. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2009 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2009,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour certaines imputations comptables ainsi que les crédits prévus sur les opérations en cours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'opérer les mouvements budgétaires suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2111-103-822 Acquisitions foncières		4000		
2115-103 Acquisitions foncières		11000		
2315-119-824 Aménagement RD67		157000		
2315-127-8 PVR Beauvache VC 59		17000		
192-01 Plus values de cessions				25000
10222-01 FCTVA				164000
TOTAL nouveaux crédits	0	189000	0	189000
4581-106-824 Dép sous mandat RD67		130000		
4581-121-811 Dép s/mandat PVR Michaux		90000		
4581-122-82 Dép s/mandat études asst		10000		
4581-127-8 Dép s/mandat PVR Beauvache		44600		
4581-8 Dép s/mandat	44600			
4581-811 Dép s/mandat	90000			
4581-82 Dép s/mandat	10000			
4581-824 Dép s/ mandat	130000			
4582-106-824 Rec sous mandat RD67				130000
4582-121-811 Rec s/mandat PVR Michaux				90000
4582-122-82 Rec s/mandat études asst				10000
4582-127-8 Rec s/mandat PVR Beauvache				44600
4582-8 Rec s/mandat			44600	
4582-811 Rec s/mandat			90000	
4582-82 Rec s/mandat			10000	
4582-824 Rec s/ mandat			130000	
TOTAL rectifications imputations	274600	274600	274600	274600
TOTAL GENERAL section investissement	189000		189000	

Unanimité

2009/109. BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2009 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2009,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour certaines imputations comptables ainsi que les crédits prévus sur les opérations en cours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'opérer les mouvements budgétaires suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2315 Installations matériel outillage		12000		
2031 Frais études	6000			
021 Virement section fonctionnement				6000
TOTAL	6000	12000	0	6000
	6000		6000	
FONCTIONNEMENT				
023 Virement section investissement		6000		
621 Personnel extérieur au service	6000			
673 Titres Annulés		1525		
704 Travaux de branchements				1525
TOTAL	6000	7525	0	1525
		1525		1525

Unanimité

2009/110. TARIFS 2009 – HALL DE LA SALLE DES FETES

Considérant qu'il convient de compléter la délibération du 23 décembre 2008 relative aux tarifs 2009 en créant un nouveau tarif pour la location du hall de la salle des fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

Salle des fêtes		
Châteauneuvois	Location du Hall	50 €
Personnes extérieures	Location du Hall	65 €
Associations	Location du Hall	35 €

Unanimité

2009/111. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Considérant que des tâches supplémentaires (garderie de Bonlieu, nouvelle répartition du ménage à l'école de Bonlieu ainsi qu'une réorganisation des services techniques) ont été affectées ou enlevées à des agents, il est donc nécessaire d'apporter des modifications aux horaires des postes concernés.

Après avis favorable du comité paritaire en date du 10 septembre 2009 et du 21 septembre 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- de créer un poste d'adjoint technique 2^{me} classe à 12 h 50 (12,84 h) par semaine et de supprimer un poste de même grade à 6h00 par semaine

- de créer un poste d'adjoint technique 2^{me} classe à 5,28 h par semaine et de supprimer un poste de même grade à 7,5 h

- de créer un poste d'adjoint technique 2^e classe à 10,81 h par semaine et de supprimer un poste de même grade à 8,62 h
- de créer un poste d'agent de maîtrise à 35 h par semaine et de supprimer un poste de même grade à 32 h
- et d'arrêter le tableau des effectifs comme tel inséré ci-après.

Unanimité

2009/112. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTE - SERVICE ESPACES VERTS

Considérant les besoins en personnel aux services techniques, et plus particulièrement au service chargé de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts, il est nécessaire de créer un poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- de créer un poste d'adjoint technique 2^e classe à compter du 1^{er} octobre 2009
- et d'arrêter le tableau des effectifs comme tel inséré ci-après.

Unanimité

2009/113. PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION DE POSTE - SERVICES TECHNIQUES

Considérant qu'un agent a été muté au 01/07/09 et qu'il n'est pas nécessaire de garder ce poste ouvert,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- de supprimer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2009
- et d'arrêter le tableau des effectifs comme tel inséré ci-après.

Unanimité

2009/114. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES PAR UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Considérant les besoins de la commune notamment au vu de la charge de travail dans l'ensemble des services techniques,

Considérant la volonté de la commune à participer à l'action en faveur de l'emploi pour le maintien de la cohésion sociale,

Considérant que l'Etat a créé la possibilité de conclure des Contrat aidés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- de créer 3 postes à temps complet à pourvoir par des contrats aidés (de type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ou Contrat d'Avenir par exemple),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la passation de ces contrats.
- et d'arrêter le tableau de effectifs comme tel inséré ci-après :

TABLEAU DES EFFECTIFS Au 1er octobre 2009

PERMANENTS

CADRE D'EMPLOI	GRADE	SITUATION	NOMBRE	
Attaché	Attaché principal	Temps complet	1	35
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif 2e classe	Temps complet	2	70
	Adjoint administratif 2e classe	31,50 H	1	31,5
	Adjoint administratif 2e classe	26,00 H	1	26
	Adjoint administratif 1ere classe	Temps complet	1	35
	Adjoint administratif 1ere classe	Temps partiel à 80 %	1	28
	Adjoint administratif principal 2e classe	Temps complet	1	35
Agents de Police municipale	Brigadier	Temps complet	1	35
ATSEM	ATSEM 1 ^{ère} classe	22,50 H	1	22,5
	ATSEM 1 ^{ère} classe	32,30 H	1	32,3
	ATSEM 1 ^{ère} classe	33,03 H	1	33,03
	ATSEM principal 2 ^e classe	30,75 H	1	30,75
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2e classe	Temps complet	6	210
	Adjoint technique de 1e classe	Temps complet	1	35
	Adjoint technique de 2e classe	6,00 H	2	12
	Adjoint technique de 2e classe	25,25 H	1	25,25
	Adjoint technique de 2e classe	26,19 H	1	26,19
	Adjoint technique de 2e classe	28,60 H	1	28,6
	Adjoint technique de 2e classe	25,84 H	1	25,84
	Adjoint technique de 2e classe	31,00 H	1	31
	Adjoint technique de 2e classe	5,28 H	1	5,28
	Adjoint technique de 2e classe	7,59 H	1	7,59
	Adjoint technique de 2e classe	10,81 H	1	8,62
	Adjoint technique de 2e classe	6,25 H	1	6,25
	Adjoint technique de 2e classe	12,84 H	1	12,84
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	Temps complet	3
Techniciens supérieurs territoriaux	Technicien supérieur chef	Temps complet	1	35
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	35
	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	vacant

Assistant spécialisé d'enseignement artistique	Ass. spécialisé d'ens. artistique	8,50 H / 20	1	vacant
	Ass. spécialisé d'ens. artistique	6,00 H / 20	1	vacant
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	15,50 H / 20	1	15,5
	Assistant d'enseignement artistique	4,50 H / 20	1	vacant

postes ouverts 42

postes pourvus 38

1022,955 h hebdomadaires
29,23 agents équivalent
temps plein titulaires

NON-PERMANENTS			
CADRE D'EMPLOI	GRADE	SITUATION	NOMBRE
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2e classe	Temps complet pour 1 CAE	1x2ans
		Contrats aidés	3
		Temps complet pour besoin saisonnier	2 x 6mois de mai à sept
		Temps comp let pour besoin occasionnel	0

Unanimité

2009/115. POLICE MUNICIPALE – CONVENTION POUR L'ENTRAÎNEMENT AU TIR

Monsieur le Maire expose :

La loi n°99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales et le décret n°2000-276 du 24 mars 2000 fixant les modalités d'application de l'article L412-51 du code des communes et relatif à l'armement des agents de police municipale modifié par le décret n°2007-1178 du 03 août 2007, définissent les conditions dans lesquelles les policiers municipaux sont autoïsés à porter une arme de service de 4^{me} catégorie en service et formés.

En application de ces dispositions, le port d'une arme de service de 4^{me} catégorie (revolver) est effectif à la police municipale de Châteauneuf sur Isère depuis le 1^{er} août 1999. Ce port d'arme doit s'accompagner d'une formation spécifique au tir dont les conditions de mise en œuvre sont placées sous l'égide du CNFPT et prévues par le décret n02007-1178 du 03 août 2007 ainsi que par l'arrêté municipal du 30 juin 2003 portant règlement intérieur de la police municipale.

Considérant que cette formation inclut des séances obligatoires d'entraînement au tir qui se déroulent au stand de tir de l'association Cercle de tir sportif, quartier des Combeaux, 26500 Bourg lès

Valence, il convient en conséquence de définir par convention les conditions d'accueil des policiers municipaux de Châteauneuf sur Isère par cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée fixant les modalités d'entraînement au tir des agents de police municipale pour l'utilisation du stand de tir sis, quartier de Combeaux à Bourg lès Valence (26500) avec l'association le Cercle de Tir Sportif.

Unanimité

2009/116. MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE D'UN ARCHIVISTE - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une convention avait été conclue en 2006 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme en vue de l'affectation d'un attaché de conservation du patrimoine dans notre commune, dix jours par an pendant une période de trois ans, afin d'organiser les archives de la mairie.

Il ajoute que cette convention s'achève le 31 décembre 2009 et qu'il est possible de reconduire cette opération pour les trois ans à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'affectation de personnel à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2010, sur la base de dix journées d'intervention par an.

Gérard ROCH demande ce qui peut être fait pour les archives qui commencent à s'abîmer. Philippe PATOILLARD indique que cela pourra être proposé à l'archiviste.

Unanimité

2009/117. CONVENTION DE SERVITUDE POUR RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ SANS INDEMNITE

Dans le cadre de l'extension du réseau de gaz sur la commune de Châteauneuf sur Isère, une convention de servitude pour le passage de plusieurs canalisations pour une longueur totale de 200 mètres, doit être signée avec Gaz de France sur les parcelles suivantes, propriétés de la Commune :

- YD 513, YD 514, YD 516 et YD 565 au Lieudit Beauvache,
- YI 342 au Lieudit Lilas,
- ZX 176 et ZX 289 au Lieudit Les Beumes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Unanimité

2009/118. FIBRE OPTIQUE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune est traversée, quartier Beauregard, par un réseau de fibre optique. La société ADTIM a notamment pour objet social d'établir et d'exploiter un réseau de communications électroniques à haut débit dans le cadre d'une convention de concession de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut débit attribuée par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique par délibération en date du 06 mai 2008. Cette concession est conclue pour une durée de 25 ans soit jusqu'au 27 juillet 2033.

Considérant qu'une convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur la parcelle cadastrée ZN 378, propriété de la commune, doit être signée avec la société ADTIM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ADTIM une convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques pour 16 ML sur la parcelle cadastrée ZN 378.

Claude VACHER précise qu'il convient de bien différencier les voies communales du domaine privé de la commune.

Unanimité

2009/119. AMENAGEMENT RD 67 – BEAC – Maîtrise d'Oeuvre – AVENANT N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des Marchés Publics et notamment son article 19,
Considérant les travaux d'aménagement de la RD67, entre le cimetière et la place de l'église,
Considérant la décision du Maire n° 2008-02 de confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la RD 67 au Bureau d'Etudes Assistance Chantiers,
Considérant les prestations supplémentaires de la MOE rendues nécessaires par des modifications de projet demandées par la Maîtrise d'Ouvrage au cours des travaux pour un montant de 6 500.00 €HT,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 16 septembre 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le Bureau d'Etudes Assistance Chantiers fixant la rémunération du maître d'œuvre à 46 035.69 €HT soit 55 058.69 € TTC.

Unanimité

2009/120. ZONE D'ACTIVITES SITUEE PLAINE DE BEAUREGARD – NOUVELLES DENOMINATION

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan annexé,
Considérant l'opération d'aménagement d'une zone d'activité située quartier Plaine de Beauregard,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- d'annuler la délibération du Conseil Municipal en date du 06 mai 2009
- d'attribuer la dénomination «Porte du Vercors » à la zone d'activité située quartier Plaine de Beauregard,
- de donner des noms de rues dans la zone « Porte du Vercors » :

- * rue du Grand Veymont pour le barreau principal,
- * rue du Col du Rousset, rue du Col de la Chau, rue de l'Abbaye de Léoncel, pour les trois voiries secondaires
- * rue du Col de Tourniol, rue du Col des Limouches, impasse du Col de la Bataille pour les trois voiries tertiaires
- * rue du plateau de Bouvante, rue des gorges de la Bourne, pour les deux voiries extérieures à la zone d'activité,
- * rue du Plateau d'Ambel pour la contre-allée

Pour : 23

Abstentions : 4 : Dominique LONGUEVILLE, Christelle LÉBOUCHARD-NEEL, Laurence ROBIN et Christian DESROCHE.

2009/121. INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE LA SOCIETE CEMEX GRANULATS RHONE MEDITERRANEE POUR L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIERE «LES GARENNES » SUR LA COMMUNE D'ALIXAN

L'enquête publique relative à l'autorisation de procéder à l'extension et au renouvellement de la carrière « Les Garennes » pour l'exploitation de sables et graviers sur la Commune d'Alixan se déroule du 21 septembre 2009 au 24 octobre 2009 inclus à la mairie d'Alixan.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'exploitation de carrières par la société Cemex Granulats Rhône Méditerranée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- de demander au pétitionnaire d'organiser les déplacements des véhicules transportant les matériaux de manière à ne pas accroître la circulation sur la RD 101 au droit du village. Compte tenu de la structure urbaine du village, la circulation est déjà saturée avec plus de 7000 véhicules/jour.

Unanimité

2009/122. SDED – RAPPORTS D'ACTIVITES 2008

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-39,
Considérant la présentation en séance du rapport d'activités 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport annuel 2008 sur les activités du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

Unanimité

2009/123. ROVALTAIN – RAPPORTS D'ACTIVITES 2008

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-39,
Considérant la présentation en séance du rapport d'activités 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport annuel 2008 sur les activités du Syndicat Mixte Rovaltain.

Unanimité

Frédéric VASSY quitte la salle.

2009/124. COMITE DES FETES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Considérant l'organisation de la fête du village dans le cadre du Corso 2009,
Considérant que cette manifestation organisée par l'association Comité des fêtes engendre des dépenses auxquelles la commune souhaite participer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- de verser au comité des fêtes une subvention exceptionnelle pour l'année 2009 d'un montant de 4372€

Frédéric VASSY, étant sorti, ne participe pas au vote ni au débat.

Pour : 26

Frédéric VASSY réintègre la salle.

2009/125. ACOUSITION DE TERRAIN – LIEU DIT SANTANAY - PARCELLE YK 472

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,
Considérant l'avis de France Domaine en date du 10 juillet 2008 estimant la valeur de la parcelle YK 472, d'une superficie de 1277 m², à 380.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'acquérir à Mademoiselle DAMIRON Cécile la parcelle cadastrée YE 472 d'une surface de 1277m² pour 1000.00€

Unanimité

Arrivée d'Yves BRENIER

2009/126. STATION DE RELEVAGE - POURSUITE DE LA PROCEDURE

Considérant que suite aux désordres affectant la station de relevage, la commune a sollicité la réalisation d'une expertise,

Vu l'ordonnance en date du 08/10/2004, par laquelle le Tribunal Administratif de Grenoble a, sur la requête de la commune, ordonné une expertise et désigné, en qualité d'expert, Monsieur Xavier DELABORDE,

Vu le rapport d'expertise établi par Monsieur Xavier DELABORDE et déposé au greffe du Tribunal le 09/07/2009, stipulant que les dommages sont dus à une faute de conception de l'ouvrage qui n'aurait pas dû être relié au réseau unitaire, avant la mise en séparatif de celui-ci,

Considérant que le sable contenu dans les eaux pluviales ne pouvait qu'engendrer les désordres constatés,

Considérant que l'expert a chiffré à :

- 29 000 € le préjudice déjà subi par la commune
- 82 000 € le coût pour faire cesser les désordres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure et d'assigner au fond,
- de mandater le Cabinet DAYREM & CASTORI pour assister la commune de Châteauneuf sur Isère dans sa démarche.

Unanimité

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Vie associative

Intervention de Christelle LÉBOUCHARD-NEEL

- 21 octobre : Réception des sportifs

- 10 octobre : Chemin des peintres et réception des nouveaux arrivants.

Utilisation du domaine public par les commerçants du village : 3 fois par an jusqu'à minuit avec le concours obligatoire d'une association, l'utilisation du matériel reste payante. Le marché de Noël et le vide grenier n'entrent pas dans ce cadre.

Possibilité donnée aux associations ou aux particuliers de se servir des tables et des chaises sans l'intervention systématique des services techniques. Ceci serait envisageable pour les associations qui restent dans la salle, mais pas pour les particuliers.

14 octobre à 20h30 : réunion avec les associations

CCAS

Intervention de Christian DESROCHE

Réunion d'information le 15 septembre pour les aidants des personnes dépendantes, 5 personnes sont inscrites pour la session d'information du 14 octobre. Il y aura 6 sessions dans l'année.

Commission Communication

Intervention de Dominique LONGUEVILLE

Semaine du 5 octobre : distribution du Châto info 40

Chemin des peintres : manifestation proposée par la Communauté de Communes et organisée dans chaque commune. 23 artistes inscrits sur Châteauneuf. Il faut organiser une permanence pour surveiller les œuvres de 8h à 18h sur les deux jours. Gérard ROCH regrette que cette manifestation se déroule en même temps que l'exposition de l'association Histoire et Patrimoine.

Le 7 novembre, Mme PEROUSE Mireille va avoir 100 ans. Il est proposé de contacter son fils pour organiser quelque chose.

Réunions de quartier : le 9 novembre à 20h30 au Karting, le 10 novembre à 20h30 à la salle de l'Europe, le 16 novembre au Clos du puits et le 17 novembre au Restaurant le Beauregard.

Commission Urbanisme

Intervention de Claude VACHER

Compte-rendu de la commission d'urbanisme du 21/09 : 3 CU de simple information, 1 CU opérationnel avec avis favorable, 8 déclarations préalable (1 attente, 1 refus), 2 permis de construire avec avis favorable.

Travaux

Intervention de Claude VACHER

Les travaux du gaz ont avancé et devraient être terminés fin septembre.

Une campagne de marquage au sol a été faite pour mettre à niveau la signalisation. Une bonne partie du travail a été effectuée par les services techniques.

Affichage sur le domaine public : éviter de dégrader le mobilier urbain ; un code de bonne conduite sera établi et communiqué aux associations. Les extérieurs à la commune devront aussi l'appliquer.

Salle du conseil municipal : une étude acoustique a été effectuée. La société propose de refaire un plafond isolant et de poser des rideaux devant les vitres. Dans un premier temps, seuls les rideaux vont être mis en place.

Commission CMJ

Intervention de Christine CHAPELLE

2 rencontres ont été organisées depuis les vacances.

Réflexion commencée sur l'aménagement de la cour de l'école

Promenade historique dans le village avec Gérard ROCH.

Préparation de leur intervention au conseil communautaire.

CMJ : réunion le 3 octobre: conception d'une plaquette pour se présenter aux nouveaux arrivants.

Commission Economie

Intervention de Daniel GIRON

3/11 à 20h30 : réunion de commission économie : règlement du marché hebdomadaire.

Commission PLU

Intervention de Daniel GIRON

Projet de périmètre de ZAP soumis à la Chambre d'agriculture. Avancée sur le zonage de la Vanelle et Brignon Champagnole. Compte-rendu étude hydrologique fin novembre. Prochaine réunion PLU le 2 octobre à 14h.

Commission Affaires scolaires

Intervention de Nicole BADIN

Effectifs Bonlieu : 63 élèves

Châtelard : maternelle : 112 élèves, primaire 175 élèves.

Travaux de rafraîchissement de classes effectués, achat d'ordinateurs réalisé, tout le parc informatique est mis à jour; la flaque dans la cour du Châtelard devrait disparaître avec la création d'un puits perdu.

Patricia GENDRE intervient au sujet du confort d'été crèche, où en est-on ? Claude VACHER précise que la solution préconisée par l'étude CAF ne fonctionnerait pas selon les installateurs. Nicole BADIN indique que le « puits canadien » n'en est pas un et ne fonctionne pas. Claude VACHER pense qu'il faut envisager de planter des arbres dans la cour. La conception est mauvaise au départ, le bâtiment est surchauffé l'été. A réétudier.

Complexe sportif

Intervention de Pierre CHATRENET

Complexe sportif : le maître d'œuvre a été choisi: AGC Concept qui travaille avec un cabinet sportif important et compétent en terrains synthétiques. Une réunion de la commission sera programmée avec AGC.

PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur le projet de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers :

Le projet de rapprochement des casernes de Beaumont Monteux et de Châteauneuf se poursuit. Chaque commune a proposé des terrains (Châteauneuf en a proposé 4). Philippe PATOILLARD présente les réponses du Président du SDIS refusant les terrains proposés et choisissant un terrain sur Beaumont Monteux situé vers le garage Citroën. Les frais d'achat du terrain seront partagés entre les deux communes. Les pompiers de Châteauneuf ont été informés des décisions du SDIS. Claude VACHER indique que le choix de l'emplacement semblait être fait dès le début des échanges par le SDIS.

Pour construire une nouvelle caserne, le département investit 800000€ Il cherche à limiter les recouvrements entre les périmètres d'intervention de différentes casernes. A terme, s'il n'y a pas de rapprochement, les petites casernes vont disparaître.

Christelle LÉBOUCHARD NEEL estime qu'il faut continuer à soutenir les pompiers de Châteauneuf.

Frédéric VASSY demande ce qu'en pense la population. Dominique LONGUEVILLE précise que la politique est actuellement de fusionner les centres de secours. Si on ne le fait pas maintenant il n'y aura plus de financement.

Laurence ROBIN estime qu'il faut penser aussi à la sécurité des gens et à la capacité d'intervention rapide pour tous.

Philippe PATOUILLARD précise qu'en temps voulu, la municipalité a fait des propositions pour que la caserne reste à Châteauneuf. Lors de la séance du conseil le 24 juillet, il n'y a pas eu de réaction de l'ensemble des membres du Conseil au refus du SDIS sur les deux terrains proposés. Le débat pouvait déjà avoir lieu ce jour là. Devant le refus opposé par le SDIS sur les deux premiers terrains, la municipalité a immédiatement proposé deux autres terrains, qui ont également été rejetés.

Mais il n'est pas trop tard pour refuser ce rapprochement sur le site proposé à Beaumont Montoux. Il convient de s'assurer auparavant que cela rejoigne le souhait de nos Sapeurs-Pompiers. Il faut mesurer les conséquences de ce refus, ouvrant la porte à une caserne plus proche de Chanos Curson, condamnant à terme notre propre caserne. Après consultation des Pompiers de Châteauneuf, un courrier sera adressé au SDIS pour affirmer notre position.

- Daniel GIRON intervient au sujet de la Sharka : une réunion a eu lieu en préfecture le 24 juillet pour faire le bilan de la lutte 2007-2009. Le Préfet insiste sur la suite du plan triennal, qui reposera essentiellement sur les collectivités.

Intervention sur les prunus sauvages (destruction systématique suite à un arrêté préfectoral) sur le domaine public essentiellement, également chez les privés pour les prunus sauvages situés en bordure de route.

Coût 67 750 € durée 80 jours, le coût restant à la charge de la commune est de 3388 €

Philippe PATOUILLARD estime qu'on se donnerait ainsi une chance de plus dans la lutte contre la Sharka.

Pour plus de précisions, il faut s'adresser à Daniel GIRON.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire cette intervention et de la prendre en charge si la Communauté de Communes ne le fait pas.

- Intervention de Gérard ROCH : La « vélo voie verte » a changé de tracé, une partie quitte Châteauneuf et passe sur Romans près de la station d'épuration et cela va engendrer la mise en place de passerelles coûteuses sur l'Isère. Le tracé initial était une dernière chance pour mettre en valeur l'abbaye de Vernaison. Philippe PATOUILLARD indique que ce tracé était déjà évoqué depuis le début, le problème du tracé restant sur la rive gauche est situé à la sortie de la Maladière à Bourg de Péage. Daniel GIRON précise qu'il n'y a pas d'infos sur le sujet à la Communauté de Communes. Il faut intervenir, l'autre rive n'a pas d'intérêt.

Gérard ROCH demande s'il est possible de sécuriser la porte de la chapelle Saint Hugues et de revoir l'éclairage intérieur pour les expositions. On peut envisager des spectacles l'hiver. Claude VACHER indique que le chauffage de la chapelle n'est pas envisageable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.